

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

## DOCUMENTS À CONSULTER :

- Ordre du jour de l'Assemblée générale
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS

Samedi 27 janvier 2024, de 10 heures à 13 heures,  
en visioconférence

## Ordre du jour :

1. Rapport moral
  2. Rapport financier
  3. Rapport du commissaire aux comptes
- Résolution relative au mandat du commissaire aux comptes
4. Vœu de l'Assemblée générale
  5. Questions diverses

# RAPPORT MORAL

## 2023

**C**e rapport rend compte de l'activité du Bureau et du Comité depuis la dernière Assemblée générale au 31 décembre 2023. Il est présenté sur le même modèle et avec les mêmes sections que les années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

**Nous vous invitons à lire les comptes rendus des réunions de nos instances ainsi que les comptes rendus d'audience qui sont régulièrement publiés dans la revue *L'Agrégation*.**

Si les dernières semaines ont été marquées par de nombreuses annonces, dont certaines étaient attendues depuis longtemps, nous ne pourrons jamais oublier qu'une nouvelle fois, de trop, le monde enseignant a connu des tragédies dont il devra garder mémoire, ne serait-ce que par respect pour nos collègues et leurs familles.

Quant à la Société des agrégés, elle a suivi toutes les actualités et a réagi, au moment opportun, par des communiqués, des courriers ou des sollicitations d'audience satisfaites auprès des instances. En parallèle, elle a continué de remplir, du mieux qu'elle a pu, ses missions d'information, de conseil et d'accompagnement des collègues qui ont manifesté des besoins, adhérents ou non de la Société des agrégés. Tout cela, comme les années précédentes, a été accompli grâce au bénévolat et à l'engagement de tous les membres du Bureau et du Comité. La Société des agrégés peut encore accomplir ses missions et être force de proposition grâce à tous ceux qui ont accepté de prendre part à son fonctionnement, malgré le fait qu'ils soient en activité à temps plein dans leurs établissements ou bien à la retraite. Cependant, il est évident, qu'une part importante des missions, reposent encore sur quelques bénévoles, dont l'expérience et les

connaissances du monde enseignant, de l'histoire de l'éducation et des instances, est inégalable à ce jour. Nous souhaitons, par conséquent, remercier dès les premières lignes de ce rapport moral les Présidents d'honneur pour leur appui et leur soutien considérable, et tout particulièrement, le Président d'honneur, Jean-Michel Léost.

## 1. Fonctionnement interne

### Adhérents, abonnés et amis

**Adhérents** – Bien que la tendance soit à la baisse, comme les dernières années, elle est moins considérable que les années précédentes, les adhérents fidèles restent fidèles tant qu'ils le peuvent. Quant aux jeunes, si la défense des idées et des valeurs n'est pas dans l'air du temps, ils adhèrent quand le bulletin de rentrée leur est distribué ou lorsqu'ils ont besoin de soutien. L'esprit d'association n'est plus ce qu'il était, il faut l'admettre, et donc songer à se réinventer. Enfin, la prospection par voie postale reste la plus efficace mais depuis la crise sanitaire et l'inflation, qui a eu des conséquences sur le prix du papier, il est encore difficile de prospecter par courrier papier aussi intensément qu'il y a 4 ans. Nous devons donc trouver des solutions alternatives et faire parler, comme l'on peut, des actions de la Société des agrégés auprès de nos collègues. Cela, chacun peut le faire, sans que cela lui coûte autant de temps et d'efforts qu'aux membres engagés dans le fonctionnement quotidien de notre association. Transférer la lettre d'information électronique, donner une photocopie des articles de notre revue ou encore, transmettre le lien du memento destiné aux stagiaires et mis à jour chaque année, chacun peut le faire. Chacun peut donc prendre sa part pour accroître l'audience de notre association, s'il le souhaite.

**Abonnés** – Ainsi que cela a été constaté durant les derniers mandats, le nombre de nos abonnés reste stable, grande satisfaction pour notre comité de rédaction

qui s'efforce de garantir la qualité de notre revue et de son contenu, toujours mis intelligemment à jour en fonction de l'actualité du monde de l'enseignement et de l'éducation. De même, les bibliothèques que nous comptons parmi nos abonnés nous sont restées fidèles et nous avons eu, au cours de cette année, d'autres bibliothèques qui ont demandé à s'abonner à notre revue. Par ailleurs, quelques dizaines de jeunes collègues qui ont reçu le bulletin de rentrée en tant que stagiaires, ont également souhaité s'abonner à la revue, participant ainsi à la stabilisation du nombre de nos abonnés. Il est donc indispensable que nous continuions de faire les envois de rentrée aux stagiaires, lorsque nous en avons la possibilité. Enfin, quelques collègues qui ne souhaitent pas forcément adhérer à la Société des agrégés, désirent néanmoins s'abonner à la revue au tarif plein non-adhérent, d'année en année, ce qui est la marque, pour nous, de la qualité et de l'intérêt informatif que peut constituer notre revue pour certains collègues qui veulent se tenir informés de l'actualité du monde enseignant et de l'éducation. Notre revue est donc l'un des piliers de notre mission première d'information et de conseil auprès de nos collègues mais aussi de notre audience auprès des autorités et des instances. Nous le devons au travail considérable de notre comité de rédaction pour qui nous avons une profonde reconnaissance et une sincère estime.

**Amis** – Bien que le nombre d'adhérents continue de diminuer, le nombre d'amis, notamment parmi nos sociétaires, qui profitent de cette possibilité pour nous verser une cotisation supplémentaire, est aussi stable que le nombre d'abonnés l'est. Cela représente une grande satisfaction pour les bénévoles qui œuvrent chaque jour au fonctionnement de la Société, car c'est grâce aux adhérents, également amis, qu'il est encore possible de perpétuer la mission d'information, de conseil, de

soutien et d'accompagnement des collègues qui en ont besoin plus que jamais dans cette période de crise que connaît notre profession et qui ne semble pas trouver de terme. Nous sommes heureux et infiniment reconnaissants de compter parmi nos fidèles adhérents des bienfaiteurs et des amis qui ont à cœur de soutenir le concours de l'agrégation, concours le plus républicain qui soit, et de défendre les idéaux et les valeurs de la Société des agrégés qui sait combien il est indispensable que chacun ait accès aux clefs du savoir pour atteindre la liberté.

Enfin, nous souhaitons rappeler que le statut d'amis avait été originellement créé afin qu'adhère toute personne ayant de l'estime pour le concours de l'agrégation et ayant la volonté d'en faire la promotion ainsi que celle de la Société des agrégés au sein d'autres milieux que ceux de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Par conséquent, il serait souhaitable que les sociétaires fassent connaître dans leur entourage la possibilité d'adhérer en tant qu'amis à la Société et ainsi en soutenir l'action, même si c'est de loin.

### **Organisation et instances**

**Bureau** – Il s'est réuni 9 fois de janvier à décembre, par visio-conférence afin de limiter, une année de plus, les charges liées aux frais de déplacement, qu'il faudra, pour les prochaines assemblées générales, réunions du Comité et réunions du Bureau tenter de limiter par le développement d'un format hybride (présentiel / distanciel) des séances. Chacun doit continuer à fournir des efforts. De nouvelles règles de remboursement liées au frais de déplacement ont également été votées à la rentrée 2023 afin de limiter les frais de fonctionnement de la Société. Nous appelons à la compréhension de chacun. Le détail se trouvant publié dans les comptes rendus des réunions du Bureau se trouvant dans le numéro 517 de la revue, voir

notamment le compte rendu de la réunion du 09/09/2023.

Le Bureau a suivi les affaires courantes, l'actualité de l'éducation et de l'enseignement, et n'a pas manqué de réagir par de vifs communiqués aux différentes positions et décisions du MENJ au sujet des concours de recrutement, la revalorisation des métiers de l'enseignement et la formation initiale et continue des professeurs. Les comptes rendus des réunions sont publiés dans les numéros 514, 515, 516 et 517 de *L'Agrégation*.

**Comité** – Il s'est réuni par visio-conférence le 09 décembre 2023, il a notamment mis au point un vœu sur la formation initiale et les concours de recrutement et a fourni une analyse des annonces de Gabriel Attal « pour élever le niveau de notre école ». Ce vœu et cette analyse ont été envoyés par courriel à la presse et aux autorités, le jour même, à la fin de la réunion du Comité. Le compte rendu du Comité sera publié dans le numéro 518 de *L'Agrégation*.

Le Comité a enfin établi l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 janvier 2024, donnant mandat au Bureau pour y ajouter des points en fonction de l'actualité.

**Bénévoles** – La permanence a été déclinée de deux façons, une permanence téléphonique assurée principalement par Jean-Michel Léost et Stéphanie Aydin. Nous espérons que les collègues sont conscients que les bénévoles ont donné de leur temps et de leur expérience afin de les conseiller et les accompagner dans leurs démarches. La permanence téléphonique a fonctionné presque sans interruption entre la période scolaire et la période estivale, durant laquelle elle s'est légèrement interrompue pour deux semaines seulement. Le suivi par courriel a été quasi ininterrompu, sauf problèmes techniques.

Certains adhérents, membres du Bureau et du Comité, ont donné de leur temps pour assurer des permanences à la Maison de l'agrégation permettant une ouverture le lundi, le mercredi et le vendredi entre septembre 2022 et juin 2023. Parce que nous n'avons plus de président délégué général à temps plein, il ne nous a pas été possible d'ouvrir la Maison de l'agrégation tous les jours de manière pleine. Nous espérons que les sociétaires comprendront qu'il n'a pas été de tout repos pour les bénévoles d'accourir entre deux cours pour assurer la permanence ou effectuer du travail en interne. Nous remercions tout particulièrement Christine Genet, Catherine Leiser, Pierre Marques, Yann Salmon, Nicolas Souhait, Morgan Trouillet, Gabrielle Veillet et Bertrand Vieille qui sont venus ponctuellement ou régulièrement à la Maison de l'agrégation entre septembre 2022 et décembre 2023, afin que la Maison de l'agrégation puisse vivre, afin que le travail en interne avance ou que les agrégatifs soient accompagnés dans leur préparation ou que les jeunes lauréats trouvent soutien et conseil. Depuis la rentrée 2023, les horaires de la permanence physique sont un peu plus restreints à cause de contraintes horaires : nos collègues exercent tous à temps plein, il leur est parfois difficile de faire des allers-retours entre leur établissement et la Maison de l'agrégation, sans compter leurs contraintes personnelles. Nous appelons une fois de plus à la compréhension de nos sociétaires et à l'aide des collègues franciliens, afin qu'à la rentrée 2024, une permanence aux horaires plus amples puisse être organisée. Pour le moment, nous avons recentré les actions de la Société des agrégés à ses missions premières, défendre le concours de l'agrégation, informer, conseiller et accompagner les collègues dans leurs démarches. Les permanences servent principalement au travail en interne, sans compter la préparation des audiences, des auditions ou des communiqués de presse.

## Réunions internes

### Réunions du Bureau

- 07 janvier 2023
- 11 mars 2023
- 15 avril 2023
- 13 mai 2023
- 03 juin 2023
- 09 septembre 2023
- 15 octobre 2023
- 18 novembre 2023
- 02 décembre 2023
- *Prévue le 04 janvier 2024*
- *Prévue le 16 mars 2024*
- *Prévue le 06 avril 2024*
- *Prévue le 18 mai 2024*
- *Prévue le 08 juin 2024*

### Réunion du Comité

- 09 décembre 2023

### Assemblée générale

- *Prévue le 27 janvier 2024*

## Présidence

Nous souhaitons rappeler à tous les sociétaires que la Société des agrégés ne fonctionne que grâce au bénévolat et n'a plus de subvention depuis le 25 octobre 2022. Elle a donc recentré toutes ses actions et activités sur les missions originelles de la Société des agrégés : défendre le concours de l'agrégation, informer, conseiller, accompagner les collègues et les soutenir dans leurs démarches auprès des instances. Cependant, tout ne peut reposer sur les seules épaules de la présidente, des présidents d'honneurs et des membres du Bureau et du Comité qui se sont engagés. Il

est donc primordial que chacun prenne sa part, car des tâches demeurent et elles doivent trouver preneur. Nous appelons donc chaque adhérent à parler des actions de la Société des agrégés pour accroître son audience mais aussi à se manifester pour perpétuer son fonctionnement et ses actions.

### **L'Atelier de l'agrégation**

**Stage d'été** – A l'instar de la session 2022, le stage d'été fut proposé aux agrégatifs lors de la dernière semaine du mois d'août 2023 : les disciplines représentées étaient l'anglais, les SES (fin juillet), l'éco-gestion, les lettres modernes et classiques, et la philosophie (rentrée de septembre). Nous remercions très vivement les bénévoles qui ont permis de faire rayonner la Société des agrégés par leur dévouement envers les agrégatifs au sein de l'Atelier. Toutefois, nous regrettons, cette année encore, que certains agrégatifs n'aient pas conscience que l'Atelier de l'agrégation n'est pas un substitut aux formations universitaires, auxquelles nous les encourageons toujours très vivement à s'inscrire, et s'autorisent ainsi à demander aux tuteurs, au demeurant tous bénévoles, de pousser leur dévouement au-delà des limites du raisonnable. Nous espérons que cela ne se reproduira pas pour la session 2024 et toutes les suivantes.

**Année scolaire** – La Société des agrégés a fait de son mieux, avec son fonctionnement actuel, pour répondre à un maximum des demandes. Cependant, l'Atelier de l'agrégation, ainsi que ce fut annoncé dans les nombreuses lettres d'information de l'année 2023, est toujours en recherche de tuteurs, notamment en arts plastiques, en histoire, en SVTU et en mathématiques. Certaines demandes dans ces disciplines n'ont, à ce jour, pas encore pu être satisfaites.

Nous souhaitons exprimer une nouvelle fois notre gratitude et notre reconnaissance envers les tuteurs de l'Atelier dont l'engagement et le dévouement pour le suivi collectif et / ou individuel des agrégatifs a permis de belles réussites tout en participant au rayonnement de la Société des agrégés dans son œuvre d'intérêt général.

## **2. Combats et engagements**

### **Accompagnement des adhérents**

C'est la tâche essentielle de la Société des agrégés et celle pour laquelle nous sommes en premier lieu sollicités.

**Permanence et rendez-vous** – La Maison de l'agrégation est actuellement ouverte le lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; le mercredi de 14h00 à 16h30 : les adhérents et les agrégatifs, ainsi que toute personne ayant besoin d'un renseignement, ont la possibilité de fixer un rendez-vous sur place ou au téléphone en passant par le formulaire de contact de notre site ou la permanence téléphonique. La perte de notre délégué général à temps plein a réduit l'amplitude des horaires d'ouverture de la Maison de l'agrégation, les sociétaires sont invités à prêter main forte afin de permettre une ouverture la plus pleine possible, à partir de septembre 2024. Cela ferait revivre toute l'année la Maison de l'agrégation qui est surtout ouverte pour la préparation aux oraux de l'agrégation dans le cadre de l'Atelier.

**Correspondance** – Nous sommes principalement sollicités par courrier électronique et ensuite par courrier postal. Les membres du Bureau se chargent, autant que possible, de répondre aux demandes, en particulier Jean-Michel Léost et Stéphanie Aydin. Beaucoup de collègues qui cherchent du soutien et des renseignements pour accomplir leurs démarches ont souligné à plusieurs reprises la réactivité de la Société des agrégés qu'ils ont trouvée ouverte à des

périodes où ils ne trouvaient personne d'autre.

**Accompagnement et domaines d'intervention** – La plupart des interventions consistent en courriers de soutien auprès des rectorats pour des collègues sollicitant des contrats doctoraux, des postes d'ATER ou de PRAG. Ces interventions ont surtout lieu en été. Durant la période scolaire, nous sommes amenés à suivre de manière plus approfondie certains dossiers pour lesquels nous devons travailler avec plusieurs interlocuteurs au sein des différentes instances. Nous conseillons aussi beaucoup les collègues au moment des mouvements interacadémiques et intra-académiques, nous accompagnons les collègues dans leurs démarches pour obtenir un poste spécifique, nous répondons aux questions sur la titularisation des stagiaires, le reclassement, la progression de la carrière (avancement d'échelon, rendez-vous de carrière, accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) ou les retraites. Nous remercions tout particulièrement Jean-Michel Léost, notre président d'honneur, dont l'inégalable connaissance des différentes instances de l'Éducation nationale a permis à nombre de collègues de trouver et soutien et aide efficace dans leurs démarches.

### **Dossiers d'actualités**

La Société des agrégés a suivi de nombreux dossiers comme les réformes du lycée et du baccalauréat, les mathématiques dans la nouvelle réforme, la réforme des retraites (voir les n°501 et 517 de *L'Agrégation*), la revalorisation financière du métier de professeur (voir les numéros 512 et 515 de *L'Agrégation*, dont l'entretien avec Denis Kambouchner sur le Pacte enseignant), la crise de recrutement (n°514, *Les concours sur la sellette*) et la mission « exigence des savoirs ».

Concernant tous ces thèmes, nous renvoyons nos lecteurs aux communiqués et aux comptes rendus d'audience publiés dans les numéros 510 à 517 de *L'Agrégation*. Nous ne nous attarderons dans ce rapport moral que sur la revalorisation financière, la crise de recrutement et la mission « exigence des savoirs ».

**Revalorisation financière** – Si la Société des agrégés a envoyé plusieurs contributions pour donner des pistes concrètes de revalorisation du métier comme l'augmentation de l'ISOE, afin que tous les professeurs, de tous les corps et de tous les grades, en bénéficient, elle n'a pas manqué de réagir et de dénoncer l'insuffisance de cette revalorisation où les agrégés, une fois de plus sont les grands oubliés. Elle n'a pas manqué de dénoncer la mise en place du Pacte enseignant et la volonté, à travers lui, de porter atteinte au statut de fonctionnaire des enseignants, recrutés par des concours nationaux, anonymes et exigeants. Elle n'a pas manqué de dénoncer, par des études précises et documentées, la dégradation des conditions de travail et la perte du pouvoir d'achat des enseignants – notamment des agrégés depuis plusieurs décennies. Elle n'a pas manqué de faire remarquer aux instances l'inadéquation entre le faible niveau de rémunération des agrégés et leur haut niveau d'études, outre l'affectation « exceptionnelle » en collège qui atteint presque désormais les 25%. La Société des agrégés ne s'est pas privée de demander des audiences, d'envoyer des communiqués et des courriers pour dénoncer tout cela.

**Crise de recrutement** – La Société des agrégés a fait différentes propositions pour permettre d'enrayer la crise de recrutement dans diverses contributions et courriers envoyés aux plus hautes instances. Elle a averti les autorités que le maintien de concours exigeants et disciplinaires était la clef d'un recrutement qualité, mais elle a aussi insisté sur l'urgence de rendre au

métier des conditions de travail décentes tout en procédant à une incontournable revalorisation sociale, morale et financière des enseignants et de tous les métiers de l'éducation. Encore aujourd'hui, la Société continue de proposer des solutions en publiant communiqués et contributions, tout en sollicitant des audiences afin de faire connaître ses solutions qu'elle souhaite voir inscrites dans un calendrier pluriannuel.

**Mission « exigence des savoirs »** – Ayant suivi l'actualité et le lancement de la mission « exigence des savoirs », au fil des annonces, la Société des agrégés a réagi par des courriers et des communiqués afin de rappeler l'importance de maintenir des concours de recrutement anonymes, nationaux et sanctionnant avec exigence la maîtrise disciplinaire, afin de garantir un recrutement de qualité répondant à l'exigence des savoirs. Pour mieux faire connaître ses idées et ses positions, la Société des agrégés a sollicité une audience auprès du Ministre qui a été satisfaite le 23 novembre 2023. Nous invitons nos lecteurs à se reporter au compte rendu publié dans le numéro 517 de *L'Agrégation* et à la rubrique « actualité » de notre site.

### **Réforme des retraites - revalorisation financière - Pacte enseignant - crise de recrutement**

Nous invitons nos lecteurs à consulter sur notre site (rubrique actualité) mais aussi dans les numéros 510 à 517 de *L'Agrégation* les différents communiqués publiés sur ces thèmes durant l'année 2023 :

- 09 janvier 2023 : Difficultés des élèves à l'entrée en sixième : Le ministre bricole au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes !
- 14 janvier 2023 : Réforme des retraites, un projet inacceptable !
- 25 janvier 2023 : Revalorisation des professeurs : le ministère doit revoir sa copie !

- 30 janvier 2023 : La Société des agrégés préconise des mesures indispensables à la survie de l'école républicaine !
- 17 février 2023 : Le projet de réforme des classes préparatoires économiques et commerciales ECG doit être retiré !
- 13 mars 2023 : Avis du CSP sur la formation initiale et le recrutement des professeurs : le point de vue de la Société des agrégés.
- 24 avril 2023 : Revalorisation des professeurs : entre l'aumône et l'arnaque !
- 25 avril 2023 : Lettre ouverte à M. Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- 11 septembre 2023 : Rentrée 2023 : comment sauver l'école républicaine !
- 25 septembre 2023 : Non-reconduction de la Présidente du jury du CAPES externe de philosophie, lettre au Ministre.
- 30 septembre 2023 : Calendrier du baccalauréat et « reconquête du mois de juin » : les annonces utopiques du ministère !
- 14 octobre 2023 : Une attaque terroriste dans un lycée d'Arras.
- 13 novembre 2023 : Lettre au ministre sur la formation des enseignants.
- 05 décembre 2023 : Non à la fermeture de quatre CPGE parisiennes !
- 09 décembre 2023 : Vœu sur la formation initiale et les concours de recrutement.
- 09 décembre 2023 : Les annonces de Gabriel Attal pour « élever le niveau de notre école » : une approbation sous réserves et sous conditions de la Société des agrégés.

La Société des agrégés n'a manqué de réagir pour faire connaître ses exigences et ses

revendications concernant les métiers de l'enseignement et surtout les agrégés et les concours.

## Revendications

### *Affectation des agrégés*

Lors de ses différentes entrevues, notamment avec la DGRH et le Ministre, la Société des agrégés a maintenu ses positions et a rappelé l'importance et la nécessité pour le système éducatif français, mais aussi pour l'attractivité du métier de professeur, de respecter les statuts des agrégés et donc de les affecter en lycée, en classes préparatoires aux grandes écoles et dans des établissements de formation. La Société des agrégés a ainsi insisté sur la nécessité de positionner les agrégés à la charnière du secondaire et du supérieur et de les solliciter pour la formation initiale et continue du métier d'enseignant. Enfin, comme chaque année, elle a accompagné les collègues dans leurs démarches lors des mouvements interacadémiques et intra-académiques.

### *Une meilleure reconnaissance des PRAG*

Plus lésés que tous les autres agrégés, les PRAG, que nous avons sollicités pour une enquête avant de demander une audience au MESRI, n'ont pas été oubliés de la Société des agrégés qui a voulu faire remonter leurs revendications comme la réduction de leur ORS annuelle, l'augmentation de la PES et l'accès encadré et uniformisé sur le territoire national aux primes des enseignants-chercheurs, lorsqu'ils effectuent des tâches similaires aux leurs. Nous avons aussi demandé qu'une plus grande attention et une meilleure communication soient faites au sujet du PPCR, afin que l'avancement des PRAG dans la carrière soit plus transparent. Enfin, nous avons demandé plus de souplesse et une meilleure reconnaissance du parcours individuel et des diplômes des PRAG, qui, de plus en plus nombreux à être titulaires d'un doctorat et rattachés à un laboratoire de recherche, peuvent souhaiter passer d'un corps à un autre, comme de PRAG à MCF. Nous invitons nos

lecteurs à se reporter au dossier sur « la situation des agrégés dans le supérieur » qui se trouve dans le n°513 de *L'Agrégation* mais aussi sur notre site dans la rubrique « Publications ».

## Audiences et rendez-vous

- 23 février 2023 : Entrevue avec M. Boris Melmoux-Eude, Directeur général des ressources humaines.
- 15 avril 2023 : Intervention à l'ED V de Sorbonne Université pour informer les doctorants sur les démarches à accomplir pour réintégrer l'EN, demander une mise en disponibilité ou un détachement.
- 27 avril 2023 : Entrevue avec M. Pierre Mutzenhardt, conseiller auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et M. Marc Estournet, adjoint à la Direction générale des ressources humaines.
- 16 mai 2023 : Audition à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Mission d'évaluation de la loi n° 2019-791 pour une école de la confiance avec les députés Mme Géraldine Bannier, députée de la Mayenne, et M. Jérôme Legavre, député de la 12e circonscription de Seine-Saint-Denis.
- 23 novembre 2023 : Audience auprès de M. Gabriel Attal, Ministre de l'Education nationale, et Mme Fanny Anor, Directrice de cabinet du Ministre.

Nous souhaitons faire remarquer à nos lecteurs que si les entrevues et les audiences ont été légèrement moins nombreuses qu'en 2022, cela ne signifie pas que nous travaillons moins avec les instances, bien au contraire, témoin nos communiqués et nos courriers toujours aussi nombreux. Enfin, nous remercierons tous les membres du Bureau qui ont aidé à la préparation des entrevues et des audiences, et tout particulièrement Luc Fraisse, Jean-Michel

Léost, Rémi Luglia, Morgan Trouillet et Yann Salmon.

### 3. Rayonnement

#### Communication interne

**L'Agrégation** – Le passage d'une revue bimestrielle à une revue trimestrielle n'est pas sans conséquence sur le rythme de diffusion des informations sur les activités de la Société des agrégés. Cependant, la lettre d'information électronique étant plus régulière et d'une diffusion plus large que celle de la revue, elle permet de maintenir dans les esprits des sociétaires l'audience et la présence de la Société des agrégés.

**La lettre d'information** – La Lettre d'information électronique, mensuelle ou bimensuelle, a permis de diffuser de manière plus intense et régulière les informations liées à la vie de la Société mais aussi à ses actions auprès des instances. Elle a été l'occasion pour certains sociétaires de demander conseil et soutien dans certaines de leurs démarches.

#### Communication externe

**Site internet** – Le site internet est en cours de modernisation afin d'être plus lisible et ergonomique. Nous tenons à remercier tout particulièrement Yann Salmon et Bertrand Vieille qui travaillent à sa modernisation. Un menu déroulant est désormais disponible dans notre formulaire de contact, afin que les adhérents et non-adhérents puissent préciser leurs demandes et ainsi connaître quelques objets précis de notre action. Nos communiqués sont désormais publiés sous un format qui permet de mieux les référencer sur internet et ainsi accroître notre audience.

**Twitter** – Notre page Twitter a été prise en main par Yann Salmon, que nous remercions vivement ! Cette page a permis depuis l'Assemblée générale du 29 janvier 2022 de relayer plus largement nos divers communiqués cités ci-dessus dans la rubrique « Dossiers d'actualité ». Depuis que cette page a été de nouveau réactivée, notre visibilité internet semble avoir été élargie.

**Page et groupes Facebook** – Ces pages permettent de diffuser l'actualité de la Société de manière plus large que les lettres d'information ou le bulletin qui sont limités aux adhérents et / ou aux abonnés. C'est par ces pages que nombre de demandes d'interventions nous arrivent en été. C'est aussi par ces pages que nous rassemblons les agrégatifs autour de la préparation du concours et même les informons de manière instantanée sur les questions qu'ils peuvent se poser sur le concours. Nous remercions tout particulièrement Blanche Lochmann et Jean-Michel Léost qui ne manquent pas de réagir sur notre page principale et Morgan Trouillet qui s'occupe de rassembler les demandes des agrégatifs, qu'il accompagne au demeurant dans la préparation en lettres modernes.

**Médias** – Nous sommes assez régulièrement contactés par les médias mais nous ne répondons que lorsque nous jugeons bon d'intervenir et toujours dans l'intérêt de l'association. Par ailleurs, nos communiqués et nos courriers commencent de nouveau à reparaître dans les grands quotidiens et pas seulement dans la presse spécialisée dans le monde de l'éducation.

#### Partenaires institutionnels et associatifs

**Les associations amies** – Nous avons reconduit notre partenariat avec l'association *Du Bellay Défi langue française* qui organise chaque année une

dictée. Lors de la finale, selon notre habitude, nous avons remis deux prix aux lauréats. Nous avons aussi relayé dans les lettres d'information de rentrée l'ouverture des inscriptions pour la prochaine session de ce concours. Enfin, nous avons commencé à reprendre contact avec certaines autres associations disciplinaires.

### **Maison de l'agrégation et événements**

La Maison de l'agrégation continue de vivre pour l'accueil des agrégatifs qui en prennent surtout possession au moment des oraux ou lorsque des conférences qui leur sont destinées ont lieu. La fête de *L'Agrégation* n'a pu avoir lieu en juillet 2023 à cause de l'actualité du moment. Cependant, nous accueillons toujours, lorsque nous le pouvons, les jeunes lauréats qui cherchent conseil et soutien ou tout simplement nos collègues qui sont de passage. Nos sociétaires comprendront aisément que nos horaires n'étant plus aussi amples qu'autrefois, il est parfois difficile de satisfaire toutes les demandes de rendez-vous sur place.

Au terme de ce rapport moral, nous remercions très vivement tous les membres du Comité, du Bureau et les présidents d'honneur qui ont tous fait en sorte de prendre une part dans le fonctionnement de la Société des agrégés. Nous renouvelons également nos remerciements à nos fidèles adhérents et à nos adhérents bienfaiteurs qui nous permettent par leur généreux soutien de pouvoir assurer le fonctionnement de la Société des agrégés.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'au terme de ce mandat s'est terminée une ère concernant le fonctionnement de la Société des agrégés qui a connu un retour aux sources : un fonctionnement totalement bénévole où chacun prend sa part, au fur et à mesure de sa restructuration. Néanmoins, nous ferons remarquer que la Société des agrégés n'a perdu ni en aura, ni en

rayonnement, puisque le travail avec les instances et les autorités est aussi intense qu'à l'époque où nous fonctionnions autrement.

Cela a été possible grâce à la collaboration de tous les membres du Bureau et notamment, grâce à l'inégalée et inégalable expertise de notre président d'honneur, Jean-Michel Léost, dont le dévouement et le sens du devoir, dépassent de beaucoup le commun.

Stéphanie AYDIN  
Présidente de la Société des agrégés

# RAPPORT FINANCIER

01/09/2022 AU 31/08/2023

## Préambule

A l'instar du dernier exercice, les comptes sont quasiment à l'équilibre : les charges de copropriété ont diminué et le choix de continuer une année de plus les réunions du bureau par visio-conférence a permis de faire des économies sur les frais de déplacement. Enfin, nous ne remercierons jamais assez nos adhérents bienfaiteurs qui sont toujours aussi nombreux et nous ont permis de pouvoir supporter les répercussions de l'inflation sur les frais d'exploitation.

## Produits

Les produits financiers pour l'exercice 2022-2023 s'élèvent à 62 611 euros contre 72 330 euros en 2021-2022. La répartition en 2022-2023 des produits financiers est la suivante principalement : 51 771 euros (cotisations, inscriptions, abonnements et produits), 10 840 euros (6970 dons des adhérents ; remboursement assurance travaux 3870).

Pour rappel, le ministère a supprimé la subvention le 25 octobre 2022, nous ne recevons plus aucun subside, même dérisoire de la part du MENJ.

Enfin, le total des produits financiers est un peu moins élevé que les années précédentes mais reste correct. Nous devons désormais nous concentrer sur les relances des appels à cotisation qui doivent devenir très réguliers.

## Chiffre d'affaires net

	01/09/2022 31/08/2023	–	01/09/2021 31/08/2022	–	Variation
Chiffre d'affaires nets	62 611		72 330 euros		9719

Le chiffre d'affaires net reste correct, compte tenu de la diminution désormais conjoncturelle du nombre d'adhérents et d'abonnés.

## Charges

Les charges d'exploitation sont toujours en baisse par rapport aux exercices précédents : elles ont été réduites de 4, 28%, passant de 124 640 euros à 119 309, soit un écart de 5 331 euros. Enfin, nous remarquons que la dotation aux amortissements reste encore très élevée 47 447 euros bien qu'elle ait légèrement diminué (- 4,05%) : 49 451 euros en 2020-2021. Il est impératif de souligner que ces valeurs sont purement fictives et ne représentent aucune perte réelle en trésorerie, d'ailleurs sans cette dotation aux amortissements, les comptes seraient presque à l'équilibre, l'inflation ayant aussi un joué un rôle non négligeable dans le coût des dépenses malgré nos efforts pour les faire diminuer.

### Tableau récapitulatif des charges d'exploitation

Périodicité	01/09/2022 – 31/08/2023	01/09/2021 – 31/08/2022	Variations
Total des charges d'exploitation	119 309	124 640	5 331, soit - 4,28 %

Le niveau des dépenses a été très fortement diminué ainsi que celles liées à la copropriété même si nous devons rester vigilants.

### Conclusions et perspectives

Le bilan financier de la période 2022-2023 fait apparaître un déficit de 56 694 euros dont la quasi-totalité est constituée par la dotation aux amortissements (47 447 euros), soit une valeur fictive ne représentant aucune perte réelle dans la trésorerie.

Nous avons prévu pour l'année 2022-2023 d'atteindre un chiffre d'affaires avoisinant les 80 000 euros mais nous n'avons pas atteint notre objectif, c'est pourquoi pour l'année 2023-2024, nous essaierons d'être plus modestes et chercherons donc à stabiliser le chiffre d'affaires autour de 50 000 euros.

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE  
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

---

**SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE  
ASSOCIATION**

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31/08/2023**

**SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE**  
**ASSOCIATION**

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31/08/2023**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association SOCIETE DES AGREGES DE L'UNIVERSITE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

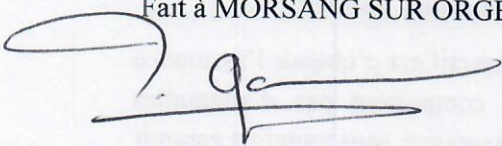
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 14/12/2023



**Marc GALLOIS**

Commissaire aux comptes

## Bilan Actif

		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 690	3 690		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	330 000		330 000	330 000
	Constructions	770 000	184 886	585 114	565 804
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	178 243	104 649	73 594	140 352
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 281 933</b>	<b>293 225</b>	<b>988 709</b>	<b>1 036 156</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				462
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	17 568		17 568	13 639	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	365 192		365 192	351 447	
<b>DISPONIBILITES</b>	8 037		8 037	33 742	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	600		600	3 936
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>391 397</b>		<b>391 397</b>	<b>403 226</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>1 673 331</b>	<b>293 225</b>	<b>1 380 106</b>	<b>1 439 382</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

## Bilan Passif

		31/08/2023	31/08/2022
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 430 124	1 482 434
	<b>Résultat de l'exercice</b>	(56 694)	(52 310)
	<b>Total des fonds propres</b>	1 373 430	1 430 124
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	1 373 430	1 430 124	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 310	8 272	
Dettes fiscales et sociales	1 366	986	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	6 676	9 258	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	1 380 106	1 439 382	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(56 694,37)	(52 310,41)	
(1) Dont à moins d'un an	6 676	9 258	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Règles et Méthodes Comptables

Fondée en 1914 pour défendre les agrégés et veiller à l'ouverture sociale du concours, la Société des agrégés promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain.

Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle accompagne les agrégatifs dans leur préparation au concours et les agrégés dans les démarches administratives liées à leur carrière.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 380 106** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **62 614** euros et un total **charges** de **119 309** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-56 694** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général .

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés

## Règles et Méthodes Comptables

de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Application du nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Nouvelle affectation des réserves dans un compte de report à nouveau (1100000). Antérieurement les réserves étaient affectées dans un compte 108000.

Diminution des recettes "prestation de service" suite à l'utilisation d'un compte 7561000 pour les cotisations.

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	3 690				3 690
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 690</b>				<b>3 690</b>
CORPORELLES	Terrains	330 000				330 000
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	770 000				770 000
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	174 513				174 513
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 731		562		3 731
	Emballages récupérables et divers				562	
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 278 243</b>		<b>562</b>		<b>562</b>	<b>1 278 243</b>
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>1 281 933</b>		<b>562</b>		<b>562</b>	<b>1 281 933</b>

## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 690			3 690
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 690</b>			<b>3 690</b>
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	204 196	30 800	50 110	184 886
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	34 964	66 480		101 444
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	2 928	278		3 206	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>242 088</b>	<b>97 558</b>	<b>50 110</b>	<b>289 535</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>245 778</b>	<b>97 558</b>	<b>50 110</b>	<b>293 225</b>

## Créances et Dettes

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 568	17 568	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	600	600		
TOTAL DES CREANCES		18 168	18 168	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 310	5 310		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 366	1 366		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		6 676	6 676		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			600
CCA PRIVILEGE GESTION	01/09/2023 30/09/2023	378	
CCA MAIF	01/09/2023 31/12/2023	222	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			600

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 482 434		52 310	1 430 124
Résultat de l'exercice	(52 310)	52 310	56 694	(56 694)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 124</b>	<b>52 310</b>	<b>109 005</b>	<b>1 373 430</b>

## Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/08/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 482 434	(52 310)			1 430 124
Excédent ou déficit de l'exercice	(52 310)	52 310		56 694	(56 694)
Situation nette	1 430 124			56 694	1 373 430
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 124</b>			<b>56 694</b>	<b>1 373 430</b>